

Mon collègue de Winnipeg—Fort Garry, les autres députés libéraux et moi-même voulons nous garantir au Canada les outils nécessaires, non pas pour progresser autant que l'a prétendu le premier ministre, mais qui feront au moins de cet accord une entente mutuellement équitable, où comme on dit les règles du jeu seront les mêmes pour nos deux pays.

Je sais que vous êtes bien trop averti monsieur le Président, pour croire que nous avons obtenu l'accès assuré au marché américain. Mais supposons que vous en soyez persuadé, permettez-moi alors de vous citer les propos de Clayton Yeutter, le représentant commercial du président Reagan. Voici ce qu'il a dit:

Les lois concernant les droits compensateurs et antidumping, considérées comme des lois américaines, la tradition législative, les règlements, les pratiques administratives et les décisions judiciaires, resteront inchangés.

Voilà qui diffère passablement de ce qu'a dit le premier ministre à la Chambre. M. Yeutter a ajouté ce qui suit:

Les pétitionnaires américains comme les industries canadiennes conservent tous leurs droits en vertu de leurs lois respectives.

Lorsqu'on ne dispose pas des mêmes armes au départ, il importe peu qu'on les conserve par la suite. La vérité, c'est que l'un des pays en cause est beaucoup plus important et puissant que l'autre et qu'il dispose de lois en matière de sanctions commerciales beaucoup plus sévères de toute façon. Nous gagnons moins que rien au bout du compte. Nous disons que même avec cet amendement, l'Accord de libre-échange resterait contestable, mais on l'aurait un peu amélioré. Si le gouvernement s'était donné la peine de nous écouter en adoptant certains amendements que nous avons proposés, nous aurions à la rigueur un meilleur projet de loi et l'Accord ne serait plus aussi préjudiciables aux Canadiens.

● (1700)

Je sais qu'il ne me reste plus grand temps à cause de l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire qui doit commencer sous peu. Je vais donc conclure sur ces mots: tous mes collègues à la Chambre devraient souscrire à l'amendement de mon collègue de Winnipeg—Fort Garry. Sur ce, je termine mes remarques que je reprendrai après l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire.

**Le président suppléant (M. McKinnon):** Comme il est 17 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *l'feuilleton* d'aujourd'hui.

## INITIATIVES PARLEMENTAIRES—PROJET DE LOI

[Traduction]

### LE CODE CRIMINEL

#### MESURE MODIFICATIVE

**M. Bob Horner (Mississauga-Nord)** propose: Que le projet de loi C-264, tendant à modifier le Code criminel (documentation et instruments pour l'utilisation de drogues illicites) soit lu pour la 3<sup>e</sup> fois et adopté.

—Monsieur le Président, je suis ravi de prendre la parole au cours du débat de troisième lecture de ce projet de loi. Vous savez par expérience que les mesures d'initiative parlementaire ne sont pas très souvent adoptées à la Chambre. En fait, sur les quelque 300 projets de loi d'initiative parlementaire présentés

### Promotion de drogues illicites

au cours de la législature actuelle, trois peut-être ont franchi l'étape de la troisième lecture.

Il n'y a pas grand-chose à ajouter au sujet de ce projet de loi. Il est peut-être mince, mais sa portée est extrêmement vaste pour la jeunesse de notre pays. Pour ma part, j'y ai consacré environ deux ans et demi. J'ai été aidé dans mon entreprise par l'Association des chefs de police, la GRC, les Parents contre la toxicomanie, PRIDE et toutes les organisations qui jugent cette mesure nécessaire.

La situation actuelle est paradoxale. La loi proscribit l'usage de la cocaïne, et à bon droit. Pourtant, il existe au Canada au moins mille magasins où l'on peut acheter librement une trousse d'épuration pour fabriquer du crack. Cela transmet un message contradictoire à la jeunesse du continent. L'héroïne, le hashish et la marijuana sont toutes des drogues illégales, mais n'importe qui peut entrer dans ce genre de magasins et s'acheter une pipe pour en consommer.

En ce qui concerne la partie du projet de loi qui porte sur la documentation, certains députés de l'opposition ont déclaré que *Alice au pays des merveilles* devrait être interdit parce qu'Alice «planait». A ce compte-là, il faudrait aussi proscrire *Sherlock Holmes* parce qu'il consommait de la cocaïne ou quelque chose du genre. En réalité, la mesure vise des magazines comme *High Times* qui préconisent l'usage de drogues et qui font croire aux jeunes que leur vie serait plus agréable s'ils en consommaient. J'ai vu sur les tablettes de magasins des livres qui vous disent comment rouler votre fournisseur de drogues, comment faire pousser de la marijuana chez vous et comment faire de l'argent en vendant de la drogue.

Les gens qui vendent des fournitures et des magazines liés à l'utilisation de drogues ne sont pas tous des criminels. Bon nombre d'entre eux sont des marchands qui vendent des vêtements, des affiches, des souvenirs et un tas d'autres marchandises. Cependant, comme ils ont l'espace voulu en magasin et qu'il y a une demande pour ce genre de produits, ils en ont en stock. Lorsqu'il a comparu devant le comité permanent de la santé et du bien-être social, le sous-commissaire Heaton, de la GRC, a déclaré que si l'on veut aujourd'hui s'attaquer sérieusement aux problèmes de la consommation de drogues illicites au Canada, il faut interdire le commerce de ces accessoires.

Récemment, je me suis entretenu à Washington avec la grande responsable des programmes de lutte contre la drogue. Elle m'a dit qu'une quarantaine d'États avaient adopté des lois pour interdire le commerce des fournitures de toxicomanie. Quelque 400 jeunes Américains qui ont acheté des fournitures de toxicomanie, des drogues au cours de visites au Canada ont maintenant des casiers judiciaires à cause du programme tolérance zéro des États-Unis à la frontière.

J'ai entendu les mêmes histoires épouvantables que tous les députés. Des personnes de ma circonscription sont venues me trouver pour me dire que leur fille de 18 ans était en prison pour délit relatif aux drogues. Un père est venu me dire l'autre jour qu'il hésitait à envoyer son fils de dix ans dans un camp de peur qu'on lui offre de la drogue. Selon une enquête menée par le conseil scolaire de Peel de ma circonscription, le plus grand conseil scolaire de l'Ontario, 35 p. 100 de tous les jeunes de plus de 14 ans ont fait l'expérience de la drogue. Je ne crois